MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,
Vu l'arrêté du 01/07/2008 portant création de la mention Aviron et disciplines associées du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 06/10/2021,

ARRÊTE

Article 1er. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Aviron et disciplines associées est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	**Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance**				
DEARA210160	Madame	HATTERER	Marie	16/03/1996	Montpellier
DEARA210161	Monsieur	HERPEUX	Pierre-Louis	26/01/1999	Paris
DEARA210162	Monsieur	MAÏOLA	Arthur	04/08/1995	Château-Gontier
DEARA210163	Monsieur	MAZOYER	Paul	12/02/1995	Lyon

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 08/10/2021

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER

Région académique Auvergne Rhône Alpes

